

Les mesures agroenvironnementales

La pratique de l'agriculture sur le marais contribue au bon état de conservation des espèces et des habitats en maintenant le milieu ouvert. Dans le marais de Goulaine, l'activité agricole est essentiellement basée sur de la fauche et dans une moindre mesure de pâturage.

Le Syndicat est opérateur agro-environnemental sur le site. En 2014, il a élaboré un programme agroenvironnemental et Climatique (PAEC) qui permet aux agriculteurs de contractualiser 8 Mesures agrienvironnementales (MAEC) différentes.

A ce jour, 16 exploitants sont engagés en MAEC sur le marais pour une surface de 504.5 ha, soit 1/3 du site Natura 2000 et un montant d'aides versés de 500 188 € sur 5 ans. Ces aides sont versées pour moitié par l'Etat et pour moitié par l'Europe.

Carte des MAE contractualisées

Vous êtes agriculteurs et vous souhaitez vous engager?

Contactez Mme LE ROY au 02 40 54 55 50.